

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 24 JUIN 2021

Procès-Verbal

Sont nommés secrétaires de séance Karel MARCHAT et David MOURNET.

Karel MARCHAT a procédé à l'appel nominal.

Tous les membres sont présents sauf Stéphanie GRENET qui a donné pouvoir à Yves RAILLIERE et Jean-Luc LAQUENAIRE qui a donné pouvoir à Clémentine COULON.

Le compte-rendu précédant est adopté à l'unanimité.

En préambule, Monsieur le Maire présente Aurria MANZAT qui va remplacer Sandrine LOPES à la comptabilité et aux ressources humaines à compter du 1^{er} juillet 2021 et Anne FREJAT qui va remplacer Elodie CHALUS au poste de directrice générale des services à compter du 10 septembre 2021

Ordre du jour :

- Location maison sociale
- FIC 2022
- Désaffectation du chemin des Pradeaux
- Passage en M57
- Création / suppression de poste : rédacteur principal/adjoint administratif principal 2ème classe
- Pacte de gouvernance intercommunal
- Recrutement d'un saisonnier
- Subvention amendes de police
- Travaux SIEG : mise en valeur des bâtiments remarquables
- Choix du nom de la future école
- Bail pour voiture électrique

- Questions diverses

Commission 1 : Finances, fiscalité locale, politique foncière et grands projets

➤ Location maison sociale

La maison sociale, destinée à accueillir les locations d'urgence, va être mise en location à Mme DOS SANTOS Elisabeth, à 600 € par mois pour rentabiliser ce bien.

La commune s'engage dès lors à loger dans une chambre d'hôtel les personnes qui se trouveraient dans une situation d'urgence pouvant nécessiter un relogement.

Ceci représente une à deux nuitées par an.

Il est proposé de mettre au vote cette location pour 600 € par mois à compter du 1^{er} juillet 2021

Monsieur Yves RAILLERE signale que sur les premiers mandats, ce bien a été plusieurs fois utilisé et parfois sur de longues périodes, et regrette qu'une commune comme Maringues ne dispose pas d'un logement d'urgence.

Selon lui, un bien comme celui-ci, avec cette vocation, ne peut pas entrer dans une logique de rentabilité.

Madame COULON précise que ce bien, qu'elle a visité ne dispose pas de lit ou des équipements suffisants pour accueillir des gens dans de bonnes conditions.

C'est pour cela que ce bien a été refusé par deux fois.

L'opposition précise que ce logement dispose bien de lits

Emilie GOURBEYRE précise également qu'il existe des logements à l'école chauffés toute l'année et qui pourront également faire office de logement d'urgence pour une nuit.

Délibération adoptée

Pour : 17

Contre : 5 Martine RODRIGUEZ, David MOURNET, Yves RAILLERE, Stéphanie GRENET, Yolande BURETTE

Abstention : 1 Nicolas FONLUPT

➡ FIC 2022

A titre exceptionnel, en raison de la volonté affichée de l'ensemble des collectivités territoriales de relancer l'économie nationale, il est possible de déposer deux dossiers FIC (Fonds d'Intervention Communal) auprès du Département du Puy-de-Dôme.

Ainsi, la commune de Maringues a choisi, en plus du dossier pour le parvis de l'école, de déposer un dossier FIC pour l'enfouissement des réseaux pour la rue du Thuel.

Il s'agit à la fois de l'enfouissement des réseaux secs et des réseaux d'éclairage public.

Ces subventions seront demandées pour le taux maximal autorisé (30%).

Délibération adoptée

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

➡ Désaffectation du chemin des Pradeaux

Le chemin rural des Pradeaux peut faire l'objet d'une cession au propriétaire de la parcelle adjacente : M. MORIN.

Les concessionnaires ainsi que le SBA ont été consultés sur cette cession.

Afin de réaliser cette vente, plusieurs étapes sont nécessaires :

- désaffecter ce bien de son usage public
- faire établir un document d'arpentage pour déterminer la surface précise à céder
- faire évaluer ce bien par le service des domaines

- faire établir un acte notarié avec servitudes (passage de réseaux)

Il est proposé au Conseil de désaffecter le chemin des Pradeaux pour permettre ensuite sa cession à M. Jérôme MORIN qui doit installer sur son exploitation des panneaux photovoltaïques.

Tous les frais, y compris frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

Bien que ce chemin ait un intérêt limite pour la commune, l'opposition s'interroge sur la nécessité de vendre ce terrain qui appartient à tous les maringois, à un particulier qui a pour ambition la réalisation d'affaires financières personnelles, à savoir l'installation de panneaux photovoltaïques.

Délibération adoptée à l'unanimité

➡ Passage en M57

Dans le prolongement de la loi NOTRE, des travaux ont été conduits par la Direction Générale des Finances Publiques et la Direction Générale des Collectivités Locales, en partenariat avec les associations d'élus, pour favoriser la généralisation de la nomenclature M57 et le déploiement du compte financier unique.

Au premier janvier 2024 cette nomenclature remplacera les instructions budgétaires M14, M49, M61...

Ce référentiel présente plusieurs avantages : des règles budgétaires assouplies, des principes comptables offrant une vision améliorée du patrimoine de la collectivité, la mise en place d'un compte financier unique en remplacement du compte administratif et compte de gestion.

Sans attendre l'échéance du 1^{er} janvier 2024, la commune de Maringues souhaite anticiper le passage au référentiel M57 et opter pour la mise en place d'un compte financier unique à compter du 1^{er} janvier 2023.

Il est proposé au Conseil de valider le passage en M57 et le déploiement du compte financier unique à compter du 1^{er} janvier 2023.

Délibération adoptée à l'unanimité

➡ Création / suppression de poste : rédacteur principal/adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

Afin de permettre le recrutement sur le poste de gestionnaire comptable et RH, il convient à compter du 1^{er} juillet 2021 de procéder aux modifications suivantes du tableau des effectifs :

- O Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal 2ème classe à temps complet.
- O Suppression d'un poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet

Monsieur MOURNET s'étonne de la suppression du poste de rédacteur alors qu'une offre est encore publiée sur le site du Centre de Gestion, avec de surcroit l'absence de passage en Comité Technique.

Il lui est répondu que le passage en Comité Technique n'est plus obligatoire depuis la loi de modernisation de la fonction publique et que l'offre a été ouverte sur un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe car Les 2 premières offres n'étaient ouvertes que sur des postes de Rédacteur.

Délibération adoptée à l'unanimité

➡ Pacte de gouvernance intercommunal

La Communauté de communes exerce en lieu et place de ses communes membres un certain nombre de compétences définies par la loi et par ses statuts : compétences obligatoires, compétences facultatives et compétences supplémentaires dont certaines sont subordonnées à la reconnaissance de leur intérêt communautaire.

Lors de sa réunion du 19 octobre 2020, le Conseil communautaire a décidé de procéder à l'élaboration d'un pacte de gouvernance intercommunal afin de poser les bases d'une gouvernance garantissant transparence, consensus et représentativité au service d'un développement territorial équilibré, solidaire et de proximité.

Le Pacte de Gouvernance intercommunal est bâti afin de poursuivre trois grands objectifs :

- Construire une nouvelle gouvernance traduisant le renforcement de l'échelon intercommunal dans le respect des souverainetés communales,
- Edifier une organisation territoriale de proximité et de solidarité pour la mise en œuvre des politiques publiques,
- Garantir la transparence, la représentativité de chaque commune et la recherche du consensus dans le processus décisionnel.

Le projet a été envoyé aux conseillers municipaux par mail. Le conseil municipal doit se prononcer sur ce document avant la 15 juillet 2021.

Il est donc proposé au Conseil de Maringues d'adopter le pacte de gouvernance proposé par la Communauté de Communes Plaine Limagne

Délibération adoptée à l'unanimité

Commission n° 2 : Economie locale et développement

Orphéor :

Les emprunts pour le financement de l'école ont été signés :

- Lot 1 : 15 ans :
 - o 400 000 € pour La Banque Postale à taux fixe 0.67%
 - o 400 000 € pour CRCA à taux variable Euribor + 0.25%, ce taux variable permet de racheter le prêt de façon anticipée, sans frais, en fonction de l'état de versement des subventions pour l'école.

Pour mémoire, actuellement le taux de subventions validées sur le projet de future école est de 79% pour les 7 millions de travaux, les acquisitions de terrains et les études préalables.

Le taux maximal de subventions autorisé sur un projet public est de 80 %.

- Lot 2 : 20 ans : Caisse d'Epargne à taux fixe 0.85% pour 2 200 000 €

La bonne gestion communale et l'important excédent de fonctionnement dégagé annuellement, permet d'emprunter la majorité des fonds sur 20 ans et non sur 25 ans et d'économiser ainsi 80 000 € de frais

Commission n° 3 : Les employés municipaux, services techniques et travaux

- Recrutement d'un saisonnier

En raison du redémarrage de la végétation et de la mise en disponibilité de l'agent chargé de passer l'épaveuse, il faut embaucher une personne pour différents travaux d'espaces verts.

Il est donc proposé au Conseil le recrutement d'un emploi saisonnier du 1^{er} juillet 2021 au 31 octobre 2021.

Délibération adoptée à l'unanimité

Commission n° 4 : Urbanisme, sécurité, civisme

- Subvention amendes de police

Dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police une aide départementale est attribuée aux communes de moins de 10.000 habitants pour des opérations liées à la sécurité routière. Son taux est de 30 % du montant HT des travaux envisagés avec un plafond de 7 500 €.

La commune souhaite réaliser des aménagements pour sécuriser la rue du Dourmillon, particulièrement dangereuse et passante. Pour cela, un projet a été étudié par les services du Département avec la mise en place de chicanes destinées à réduire la vitesse.

Ces travaux sont estimés à 6 080 € HT

A cet aménagement vont s'ajouter l'installation de 3 coussins berlinois au niveau (pour 1 500€ chacun):

- De la rue du pont de Morge, devant le Carroussel
- De la rue du Dourmillon, au niveau du croisement avec la rue du 19 mars
- De la route de Vichy, à proximité de la sortie du collège

Ces travaux sont donc évalués à 10 580€ HT.

Il est proposé au Conseil de déposer un dossier au titre des amendes de police pour le montant maximal autorisé.

Yves RAILLERE précise que c'est surtout le secteur vers la rue du 19 mars qui est dangereuse.

Clémentine COULON l'informe que c'est justement à ce niveau que va être installé un des coussins berlinois.

Délibération adoptée

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 1 Pierre CHABERT

➡ Travaux SIEG : mise en valeur des bâtiments remarquables

Dans le cadre de la mise en valeur des bâtiments remarquables subventionnée à 80% par les fonds LEADER, il convient désormais de signer les conventions de travaux avec le SIEG pour le démarrage de ces travaux.

Pour mémoire, les montants de travaux TTC de mise en lumière sont les suivants :

- Eglise : 15 000 €
- Tanneries : 13761,65 €
- Halle aux marchés : 31 596,83 €
- Rue de Bouillon : 4351,92 €

Délibération adoptée à l'unanimité

Commission n° 5 : Culture et éducation

Nom pour la future école : Un choix a été fait en réunion de commission, et cinq noms ont été retenus sur les 28 proposés.

Le choix a été fait de ne pas retenir un nom de personnalité pour éviter toute connotation politique.

Nous vous proposons de soumettre ces propositions au vote du Conseil municipal.

- Ecole du chêne : 0
- École du tournesol : 0
- École de la petite poule rousse : 0
- École des petits tanneurs : 8
- École au fil du « tan » : 11

Martine RODRIGUEZ regrette, comme évoqué en commission, que ce nom ne soit pas un nom de personnalité car elle trouve que celui-ci fait plutôt nom de crèche. David MOURNET est également de cet avis et estime que toutes les personnalités qui ont compté ne sont pas forcément des politiques ou connotées politiquement.

Emilie GOURBEYRE et Denis BEAUVAIS indiquent qu'à part le nom DIEGO MARADONA, tous les noms proposés faisant référence à des personnalités politiques.

L'opposition à l'exception de Yolande BURETTE votera contre car elle ne souhaite pas se prononcer sur ce nom. Elle estime par ailleurs ce choix prématuré.

Le reste du Conseil Municipal décide de voter sur les propositions retenues et d'appeler la future école : école au fil du « tan »

Délibération adoptée

Pour : 19

Contre : 4 Martine RODRIGUEZ, David MOURNET, Yves RAILLIERE, Stéphanie GRENET

Abstention : 0

Réunion d'informations pour les riverains de la nouvelle école : samedi 3 juillet 2021

Pose de la première pierre samedi 18 septembre 2021

Cantine école Anatole France :

L'EHPAD l'Ombelle a été rencontrée afin de varier et d'améliorer les repas dès la rentrée de septembre.

Commission n° 6 : La politique sociale

Le don du sang a eu lieu le 16 juin, 51 personnes étaient présentes dont 1 nouveau donneur.

Pour la Fête des Pères, 35 flacons eaux de toilette ont fait la joie des résidents de l'Ombelle.

La Maison d'Assistantes Maternelles, le dossier ERP est en cours de réalisation.

➡ Bail pour voiture électrique

La société Traffic Communication représentée par M. Jean CAROOZZI met en location à titre gratuit un véhicule électrique neuf destiné au portage des repas de la cantine et des repas à domicile.

En échange, la Mairie réserve un droit d'exploitation exclusif des emplacements situées sur le véhicule au loueur.

Le véhicule en question sera un Peugeot Partner et sera financé par les emplacements publicitaires financés par des artisans, des commerçants...

Délibération adoptée à l'unanimité

Commission n° 7 : Le monde associatif, animation et communication

- Nouvelle association : le fil de l'amitié propose des activités manuelles comme la broderie.
- Le 13 juillet est programmé avec retraite aux flambeaux, déambulation et feu d'artifices
- Rencontre avec les associations prévue fin août avec plusieurs objectifs :
 - Planning d'occupation des salles pour la reprise
 - Préparation du forum des associations prévu le 5 septembre
 - Préparation de la fête patronale prévue le 11 et 12 septembre. Il est confirmé à David MOURNET que la fête se tiendra sur 2 jours au lieu de 3.
- Marche rose en partenariat avec la ligue contre le cancer prévue le dimanche 26 septembre.
- Animation « zéro gaspi » organisée par la CCPL sera présente sur le marché de Maringues début septembre.
- Office du tourisme de Riom propose de nombreuses animations pour l'été sur notre territoire. Toutes les informations sont visibles sur notre site internet.

Commission n° 8 : Agriculture et écologie

La commission 8 travaille actuellement sur la mise en place de récupérateur d'eau de pluie reliés à la toiture de l'école.

De plus, différents intervenants ont été rencontrés au sujet du nettoyage des étangs de Laschamps.

➡ Questions diverses.

- Yves RAILLERE interroge Monsieur le Maire sur le tract qui a été distribué dans certaines boîtes aux lettres.

Monsieur le Maire l'informe qu'il s'agit d'une lettre écrite conjointement avec le cabinet de Laurent WAUQUIEZ, qu'elle est financée par son parti et distribuée par les élus volontaires.

- Madame Martine RODRIGUEZ demande le fleurissement et le désherbage de la rue des Marzelles et de la rue du Trésor
Cédric MAROL lui répond que lors du mandat dernier, les villages manquaient aussi de fleurissement.
- Monsieur Yves RAILLERE interroge Monsieur le Maire sur la non distribution des professions de foi. Il lui répond que cela est fort regrettable, surtout au vu du travail que cela a demandé aux agents communaux qui ont pendant quatre jours et parfois très tard dans la soirée, mis sous pli la propagande de tout le canton, soit 13 000 enveloppes.
Il s'agit d'une défaillance de l'entreprise de distribution Adrexo.

En conclusion l'ensemble de la municipalité souhaite la bienvenue aux nouveaux agents municipaux : Mme MANZAT et Mme FREJAT

De plus, il s'agit du dernier Conseil de la directrice des services, l'ensemble du Conseil la remercie pour son professionnalisme, son accompagnement et sa bonne humeur au quotidien.

°°°°°

La séance est levée à 20h40